

Le Miroir du texte latin : Jean de Vignay et la traduction-calque comme principe stylistique

Rerum ignorantia facit obscuras figuratas locutiones

La mesconnaissance des choses si fait obscures et figurees paroles¹

Le choix de parler d'un traducteur dans le cadre d'un colloque sur l'invention littéraire requiert quelques mots d'introduction. Je pense que Jean de Vignay mérite de trouver sa place dans ce colloque au moins pour deux raisons. Tout d'abord une raison quantitative : ne serait-ce que par leur taille et par la quantité des manuscrits qui les ont conservées, les traductions de Jean de Vignay s'imposent à l'attention de tout chercheur qui se penche sur la production littéraire autour de 1300. Ensuite pour une raison qualitative, dans la mesure où, au Moyen Âge, on le sait, les frontières entre le domaine de la traduction et celui de la création littéraire sont très floues, même si à cette époque se fait jour une nouvelle conception de la traduction fondée sur la fidélité au texte-source.

Jean de Vignay est précisément considéré comme un traducteur qui suit très fidèlement les textes latins qu'il traduit. Cette attitude avait été longtemps considérée comme le signe d'une maladresse², mais plus récemment plusieurs chercheurs ont porté un regard nouveau sur l'œuvre de Jean de Vignay, un regard qui va dans le sens d'une réévaluation, au moins partielle, de ses compétences de traducteur. Parmi ces chercheurs, je désire citer surtout Martin Gosman qui, à propos de la fidélité au texte-source, a utilisé la notion d'« équivalence textuelle »³. Ce choix terminologique véhicule une nouvelle

¹ *Speculum historiale/Miroir historial*, I, 6 (sentence tirée de SAINT AUGUSTIN, *De doctrina christiana*, II, XVI, 24).

² Cf. surtout Ch. KNOWLES, « Jean de Vignay, un traducteur du XIV^e siècle », dans *Romania*, 75 (1954), pp. 353-383.

³ M. GOSMAN, « The Life of Alexander the Great in Jean de Vignay's *Miroir Historial*: the Problem of Textual "Equivalence" », dans W. J. AERTS, E. R. SMITS et J. B. VOORBIJ (éds), *Vincent de Beauvais and Alexander the Great, Studies on the Speculum Mains and its Translations into Medieval Vernaculars*, Groningen, 1986, pp. 85-99.

attitude, plus « neutre », vis-à-vis des traductions de Jean de Vignay. Martin Gosman a analysé notamment le livre V du *Miroir historial*, consacré à l'histoire d'Alexandre le Grand, ce qui lui a permis de souligner les difficultés du traducteur devant les *realia* de l'Antiquité, devant les passages plus abstraits, devant des réalités socio-politiques très éloignées de son époque et de sa culture. En analysant d'autres livres de la même encyclopédie, Martin Gosman insiste, à juste titre, sur le fait que la technique de traduction varie considérablement en fonction du contenu du texte-source⁴. À l'instar de bien d'autres études sur le *Miroir historial*, l'analyse de Martin Gosman souffre pourtant d'une limite assez importante : elle se fonde sur un témoin tardif et très corrompu du texte, un manuscrit copié au milieu du XV^e siècle (Vatican, reg. lat. 538), à savoir plus d'un siècle après l'original. D'après notre hypothèse, le *Miroir historial* a en effet été réalisé entre 1320 et 1330⁵.

Je citerai également l'étude très récente d'une chercheuse hongroise, Anna Lukács, qui analyse certains passages du *Miroir historial* en le comparant avec la source latine⁶. Si on vérifie les manuscrits les plus anciens du texte français, on se rend compte aussitôt que certaines de ses observations, par ailleurs tout à fait cohérentes, intéressent moins l'activité de traducteur de Jean de Vignay que l'activité d'éditeur-remanieur d'Antoine Vêrard⁷.

Ludmilla Evdokimova, spécialiste de la traduction médiévale mérite, en revanche, d'être signalée pour la rigueur de ses analyses menées sur le *Miroir historial*, notamment sur la base des manuscrits les plus anciens. Dans l'un de ses derniers articles, paru en 2008, elle se focalise sur les livres II et VII, en soulignant, d'une façon tout à fait convaincante, que Jean de Vignay alterne

⁴ Plus récemment, Dominique Gerner, dans son édition de la version française des *Otia imperialia*, par Jean de Vignay, a parlé d'« équivalence formelle » : *Les Traductions françaises des "Otia imperialia" de Gervais de Tilbury par Jean d'Antioche et Jean de Vignay*, D. GERNER et C. PIGNATELLI (éds), Genève, Droz (Publications romanes et françaises, 237), cf. surtout l'excellente analyse aux pp. 112-135.

⁵ Je rappelle que le *Miroir historial* est la traduction française du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, réalisé au milieu du XIII^e siècle. Le *Speculum historiale* est le volet historique d'une encyclopédie tripartite comprenant également le *Speculum naturale* et le *Speculum doctrinale*. À propos de l'encyclopédie latine, cf. surtout M. PAULMIER-FOUCART, *Vincent de Beauvais et le Grand Miroir du Monde*, avec la collaboration de M.-Ch. DUCHENNE, Turnhout, Brepols, 2004.

⁶ A. LUKÁCS, « Metaphysics and Translating. An Exodus-quotation in Medieval Vernacular Literature », dans *Skepsi*, 1 (2008), pp. 5-13.

⁷ Elle utilise l'édition réalisée par Antoine Vêrard en 1496 qui offre un texte fortement corrompu et largement remanié. Elle analyse un extrait particulièrement complexe, tiré du livre II, concernant la nature de Dieu. Voici la fin de l'extrait dans l'édition Vêrard : *Et pour ce a dire que dieu est autre chose*

sans cesse les procédés d'adaptation et ceux de traduction littérale principalement en fonction du contenu du chapitre⁸.

La présente étude prendra également comme objet le *Miroir historial* et, vu la taille de l'œuvre, aura un caractère partiel et non systématique ; en revanche, par rapport aux études citées, mon analyse sera fondée, pour la première fois, sur un texte critique du *Miroir historial*, le texte que je suis en train d'établir avec Laurent Brun⁹. Le choix des extraits analysés, à savoir le livre III et le prologue, repose sur des critères purement empiriques, liés à l'état d'avancement de notre édition¹⁰.

1. Autonomie et élaboration

Le livre III du *Miroir historial* est consacré principalement à l'histoire de Moïse racontée dans le livre de l'Exode. La source utilisée est le commentaire de Pierre le Mangeur. De toute évidence, Jean de Vignay est parfaitement à l'aise avec la matière biblique, certainement beaucoup plus à l'aise qu'avec la tradition d'Alexandre le Grand. C'est à l'évidence le souci de clarté qui domine dans ce livre, où la traduction devient beaucoup plus libre. Il suffit de prendre le tout début du livre pour s'en rendre compte d'emblée.

*Egressus est postea vir levita nomine Amram qui accepit uxorem contribulem Iocabeth, qui nolebat accedere ad uxorem post edictum pharaonis, malens carere liberis quam in necem procreare*¹¹.

Après ce issy un homme, prestre du pueple des Ebrieux, qui avoit nom Aram, et prist a femme une seue cousine nommee Jochabel, et ne vouloit avoir a faire a li pour le commandement de Pharaon, car il amoit miex a soy garder de femme que avoir un fruit qui persist.

Le verbe *issir* qui traduit le déponent *egredior* est parfaitement choisi, dans la mesure où il marque un rapport de filiation en permettant d'insérer Amram

⁸ L. EVDOKIMOVA, « Le *Miroir historial* de Jean de Vignay et sa place parmi les traductions littérales du XIV^e siècle », dans TH. LASSABATIERE et M. LACASSAGNE (éds), *Eustache Deschamps, témoin et modèle. Littérature et société politique (XIV^e-XVI^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de Paris Sorbonne, 2008, pp. 175-191 (ici, p. 178).

⁹ Pour les détails de notre projet d'édition et pour la présentation de la tradition manuscrite du texte, cf. L. BRUN et M. CAVAGNA, « Pour une édition du *Miroir historial* de Jean de Vignay », dans *Romania*, 124 (2006), pp. 378-428 ; L. BRUN et M. CAVAGNA, « Das *Speculum historiale* und seine französische Übersetzung durch Jean de Vignay », dans B. BUSSMANN et alii (éds), *Übertragungen, Formen und Konzepte von Reproduktion im Mittelalter und früher Neuzeit*, Actes du colloque de Göttingen, (juin 2004), Berlin - New York, De Gruyter, 2005, pp. 279-302.

¹⁰ Pour un bilan récent du projet et un état d'avancement de l'édition, cf. L. BRUN et M. CAVAGNA, « Jean de Vignay's *Miroir Historial* : an Edition's Progress », dans *Vincent of Beauvais Newsletter*, 33 (2008), pp. 7-12.

¹¹ Les citations du texte latin sont tirées du manuscrit 797 de la Bibliothèque Municipale de Douai,

dans la descendance de Jacob. Amram est justement le père de Moïse, appartenant à la tribu des Lévi, la tribu des hommes consacrés au service du Temple de Jérusalem, à savoir les *prestres*. Le début du livre de l'Exode raconte l'oppression des juifs de la part du nouveau Pharaon : celui-ci se rend compte que les juifs, par leur nombre, représentent un danger et commande de tuer tous les nouveau-nés de sexe masculin (Exode, I, 22). C'est pourquoi Amram ne veut pas avoir d'enfant.

Jean de Vignay ne manifeste aucune volonté d'effectuer un calque syntaxique. De plus, les termes rares ou difficiles sont glosés : le terme *levita* est traduit par *prestre du pueple des Ebrieux* ; par contre, le terme *contribulis*, signifiant littéralement « de la même tribu », est traduit par le terme assez générique de « cousin ». Nous reviendrons sur ce terme ci-dessous. L'expression *in necem procreare* n'est pas immédiatement compréhensible et exprime parfaitement les vertus de synthèse et d'élégance de la langue latine. Loin de proposer un calque aveugle tel « procréer dans la mort » ou « engendrer dans l'homicide », Jean de Vignay reformule l'expression en introduisant un complément d'objet direct et une proposition relative : *avoir un fruit qui perisis* « avoir un enfant qui allait mourir » ou plutôt « qui allait se faire tuer ». On notera que le choix du terme « fruit » met précisément l'accent sur la dimension affective de la procréation. Le participe présent *malens* (*malens carere liberis*) donne lieu à une proposition causale, qui explicite le rapport de cause à effet : car il aimait mieux, « car il préférerait ».

On notera finalement que dans la traduction, le sens de la phrase est légèrement modifié. Si le texte latin met l'accent sur la dimension sociale du renoncement (Amram préfère renoncer à sa descendance), la traduction française met plutôt l'accent sur sa dimension sexuelle : Amram préfère renoncer à coucher avec sa femme. Dans la traduction française, la focalisation est donc légèrement déplacée. Comme il a déjà été noté, Jean de Vignay tend souvent à conférer au texte une orientation moralisante.

Quelques lignes plus loin, le texte raconte que Dieu s'adresse à Amram en rêve :

Cui Dominus per sompnum astitit – ut ait Josephus – dicens ne timeret uxorem cognoscere, quia puer quem timebant Egyp̄t̄ii nasciturus erat ex ea, sed et de sacerdotio Aaron ei significavit.

Et si comme Josephus dit, Nostre Seigneur s'apparut a lui en son lit et li dist : « N'aies pas paour de cognoistre ta femme, car l'enfant que les Egyptiens craignent nastra de lui », et li senefia de la prestrise de Aaron¹².

Cet extrait me permet de présenter une opération très caractéristique de la traduction de Jean de Vignay : le passage au discours direct. Là où le texte latin propose une proposition complétive au subjonctif (*dicens ne timeret*), Jean de Vignay introduit une énonciation directe à l'impératif. À la fin de l'extrait, en revanche, il décide de conserver le verbe *senefier* (*significare*), en emploi intransitif, qui signifie « informer », « annoncer ».

Avant de poursuivre, je souhaiterais revenir brièvement sur le terme *contribulis*, que Jean de Vignay traduit par *cousin*. Dans l'étude citée, M. Gosman souligne que Jean de Vignay rencontre souvent des difficultés dans la traduction des termes renvoyant à la parenté ; dans le texte latin, au livre V, il relève plusieurs termes exprimant des liens de parenté (*cognatus*, *consanguineus*, *consobrinum*) et note que Jean de Vignay les traduit tous par *cousin*, comme c'est le cas dans notre extrait, ce qui montre la pauvreté de son vocabulaire¹³.

Voici une autre observation qui doit être relativisée, notamment à l'aide du troisième passage que j'ai retenu. Le chapitre 38 du troisième livre parle des tabous sexuels qui sont imposés à l'époque de Moïse. Pierre le Mangeur, la source du passage, explique qu'à l'époque des premiers patriarches, les liens de consanguinité ne pouvaient pas constituer un obstacle à la procréation, car les êtres humains étaient trop peu nombreux sur terre : il n'y avait donc que deux tabous relatifs aux rapports entre les parents et leurs enfants. C'est à l'époque de Moïse que le tabou est appliqué à huit catégories de liens de parenté. En voici la liste comprenant la source et la traduction :

1. *mater* : mere ; 2. *noverca* : marrastre ; 3. *soror* : suer ; 4. *neptis* : niepce ; 5. *amita* : aïoule (attesté en MF au sens de « grand tante », « sœur du grand père ») ; 6. *matertera* : la suer de la mere (« tante maternelle ») ; 7. *uxor patruī* : la femme de l'aïoul (*patruus* : « frère du père », donc « la femme de l'oncle paternel ») ; 8. *nurus* : la femme de son filz.

Si le lexique français est indéniablement plus réduit, il faut noter que la traduction est néanmoins très précise. Au chapitre 3 du même livre, le texte évoque le mariage de Moïse avec Séphora, la fille de Jethro, le prêtre des Madianites (Exode II, 21). Jethro, qui devient alors le beau-père de Moïse, est désigné en latin par le terme *socer* (« beau-père ») que Jean de Vignay traduit par *suegre*, un terme bien attesté dès l'ancien français, sous les formes *suire*, *soigre* (Godefroy), mais qui se fait assez rare en moyen français. Un seul manuscrit conserve en effet cette leçon (J1 : BNF fr. 316), alors que tout le reste de la tradition – y compris les manuscrits les plus anciens de l'autre branche du

¹² Ce passage est tiré de l'ouvrage historique de Flavius Josèphe, *Les Antiquités juives* (93 après J.C.), livre II, 212-216, où Dieu annonce à Amram la destinée glorieuse de Moïse et la vocation de son fils. Cf. Flavius Josèphe, *Les Antiquités juives*, t. I, éd. et trad. F. NODDET avec la coll. de J. L. GARRIGUES, Paris, 1991, p. 100.

dans le plus ancien commentaire de l'Exode intitulé *Mekilta*. Cf. *Mekilta, der älteste halachische und bagadische Commentar zum zweiten Buche Moses*, I. H. WEISS (éd.), Wien, 1865, p. 52.

stemma (la famille *alpha*) – proposent la leçon *le pere a sa femme* qui, de toute évidence, doit être considérée comme une *lectio facillior*¹⁴.

Les exemples comme celui-ci abondent dans la traduction. Ils permettent d'affirmer que Jean de Vignay est parfaitement à l'aise avec les histoires tirées de la Bible et qu'il n'hésite donc pas à prendre certaines libertés par rapport à sa source latine.

2. Syntaxe latinisante

Après cette démonstration qui montre l'aisance de Jean de Vignay avec la matière, nous pouvons affirmer que tout écart par rapport à une syntaxe « plate » mérite d'être relevé et analysé avec un peu moins d'*a priori*. En réalité, la recherche de calques n'a pas produit de résultats probants à l'intérieur du troisième livre. Ce qui confirme, une fois de plus, que la technique de traduction de Jean de Vignay varie principalement en fonction de la matière. Les calques sont limités ici à quelques ablatifs absolus, quelques constructions participiales et infinitives. J'ai donc essayé de relever les passages où la syntaxe est particulièrement élaborée et les ai classés selon des critères typologiques.

2.1 Passage en vers

Le premier passage qui a attiré mon attention est la traduction d'un passage en vers évoquant les dix plaies d'Égypte (Exode, VII-XII). Il s'agit de l'un des très rares passages en vers latins dans le *Speculum historiale* :

Sanguis, rana, culex, musce, pecus, ulcera, grando.

Brucus, caligo, mors, pignora prima necando.

Vel aliter :

Prima rubens unda, ranarum plaga secunda.

Inde culex tristis, post musca nocentior istis.

Post sequitur grando, post brucus dente nephando.

Quinta pecus stravit, vesicas sexta creavit.

Nona tegit solem, primam necat ultima prolem.

Les cinq derniers vers, attribués à un disciple de saint Thomas de Canterbury, connaissent une diffusion très large et se retrouvent dans une quantité impressionnante de manuscrits et d'imprimés bien au-delà du Moyen Âge¹⁵. Loin de tenter une traduction en vers, Jean de Vignay propose une série de développements qui sortent probablement de sa propre plume :

¹⁴ La famille *alpha* comprend les manuscrits A1 (Leiden, Bibliotheek der Rijksuniversiteit, Voss. Gall. fol. 3. A), réalisé en 1332, et Or1 (Paris, BNF, fr. 312), réalisé en 1396. Ce dernier est le manuscrit de base de notre édition.

¹⁵ H. WALTHER, *Carmina mediæ ævi posterioris latina. I. Initia carminum et versuum mediæ ævi posterioris*

La première fu que Moÿses fist muer en sanc l'yaue du flueve d'Egypte et les poissons morir ; la seconde que il fist toute Egypte couvrir de raines qui aloient par tout ; la tierce la pouldre de la terre devint petis vers volans qui furent appelés cincenelles et couvrirent toute la terre ; la quarte toutes les maisons d'Egypte emplirent de mouches diverses ; la quinte toutes les bestes moururent ; la siste toute les gens et les bestes furent plains de plaies et de vessies ; la VII^e fu de pluie et de gresil ; l'uitiesme fu de langoustes qui rungierent les arbres et les blefz tous ; la IX^e toute la terre d'Egypte fu en tenebres fors la ou le pueple Israël habitoit, ou il avoit tousjours grant clarté ; la disiesme plaie fu des premiers engendrés d'Egypte si comme nous avons dit dessus.

Dans ce passage, il est possible de repérer une série de stratégies et de figures rhétoriques qui participent d'une évidente recherche stylistique : 1. Le chiasme dans les deux premières propositions coordonnées ; 2. La *variatio* dans le système d'énumération : d'abord l'omission du verbe de la principale (*la seconde que*) ensuite l'omission du lien de subordination qui introduit la proposition complétive (*la tierce la pouldre de la terre...*) ; 3. La recherche rythmique et les effets d'allitération : *devint petis vers volans* (allitération) ; *qui furent appelés cincenelles/et couvrirent toute la terre* (assonance) ; *plains de plaies et de vessies* (allitération) ; *le pueple Israël habitoit/ou il avoit tousjours grant clarté* (assonance). Loin de vouloir faire passer ces quelques lignes pour le *nec plus ultra* de la prose française médiévale, je souhaiterais tout simplement souligner le fait que Jean de Vignay manifeste ici un effort stylistique appréciable et digne d'un écrivain à part entière.

2.2 Citations des auctoritates

Le deuxième passage retenu coïncide avec la citation d'un apologiste du V^e siècle, Paul Orose, disciple et collaborateur de saint Augustin. Son œuvre historique, *Historiae adversum paganos* (415-420) était connue au Moyen Âge sous le titre *De hormesta mundi*, comme en témoigne aussi la rubrique présente dans le *Speculum historiale*¹⁶. Le *Miroir historial* ne conserve que la mention de l'auteur, ce qui suffit, en tout cas, pour marquer le changement de source :

Orosius, de hormesta mundi. *Extant adhuc certissima monumenta gestorum. Nam tractus curruum et orbite rotarum, non solum in littore, sed etiam in profundo, nunc quousque visus admittitur pervidentur. Et si forte ad tempus casu vel curiositate conturbatur, mox divinitus in pristinam faciem ventis, fluctibusque reparantur, ut quisquis non docetur timore Dei vel probate religionis studio, ita eius transactæ ultionis terreatur exemplo.*

Orosius. Encore en tesmoing de ce apperent non pas seulement el rivage de la mer, mais el parfent le trait des curres et les traces des roes ; et se par aucune

¹⁶ PAUL OROSE, *Histoires. Contre les païens*, éd. et trad. M.-P. ARNAUD-LINET, Paris, les Belles Lettres, 1990-1991 (*Collection des universités de France*). L'extrait présenté ici se trouve au livre I, 10, 2-4. À propos de Paul Orose, nous avons consulté surtout le volume de F. FABBRINI, *Paolo Orosio, uno storico*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1979 (au sujet de la fortune médiévale de cette

aventure sont effaciez, tantost par le vent et les ondes de la mer ilz sont faiz arrieres parans, en signe de la vengeance de Dieu.

Le passage latin présente une série de propositions coordonnées. L'enchaînement entre les deux premières est assuré par l'adverbe *nam*, « en effet ». Or, contrairement aux habitudes des traducteurs, Jean de Vignay réunit les deux premières propositions : il traduit la première par un simple complément déterminatif *en temoing de ce* « en témoignage de cela » et organise la syntaxe selon l'enchaînement 'complément déterminatif + verbe + complément circonstanciel + sujet'. Il retient le groupe latin *non solum sed etiam*, il place le sujet de la phrase après le verbe et après les compléments circonstanciels, ce qui lui permet de mieux faire ressortir le sujet de la phrase. Celui-ci est constitué par deux couplets quasiment synonymiques que Jean de Vignay traduit littéralement (*le trait des curres et les traces des roes*), et on notera le choix du calque savant *curre* (<*currus*)¹⁷. Dans la deuxième proposition, l'ordre des mots est calqué sur la syntaxe latine. Le verbe est placé en fin de phrase, car l'emphase est à bon escient portée sur le verbe : « si par les circonstances du hasard ces signes disparaissent, aussitôt, grâce au vent et aux ondes de la mer, ils réapparaissent » (*sont faiz arriere parans*). En revanche, la proposition finale n'est pas traduite, mais remplacée par un autre complément déterminatif (*en signe de la vengeance de Dieu*), qui répond au premier complément (*en tesmoing de ce*) en conférant à cette brève citation une allure presque circulaire.

Ce n'est pas un hasard, d'après mon interprétation, si ces calques lexicaux et syntaxiques se concentrent autour d'un extrait tiré d'un auteur latin considéré comme une *auctoritas* : le changement de source comporte, dans ce cas, un changement de registre et implique un effort stylistique supplémentaire¹⁸.

2.3 Propositions infinitives, propositions sentencieuses

En troisième lieu, j'ai retenu une catégorie de propositions, à savoir les propositions infinitives, qui coïncident très souvent avec des phrases sentencieuses. Voici un exemple tiré du chapitre 38 du livre III, concernant les enseignements de Jésus-Christ qui viennent s'ajouter aux dix commandements de l'Ancien Testament :

¹⁷ En réalité, ce terme est attesté dès le *Roman de Troie* (Godefroy), mais est infiniment plus rare par rapport à son synonyme *char* (FEW II-1, 426b : *carrus*).

¹⁸ Ludmilla Evdokimova a formulé des observations similaires à propos des passages tirés de l'œuvre d'Horace. Selon son analyse, « dans les florilèges des auteurs de l'Antiquité les calques sont plus nombreux que dans d'autres parties ». L. EVDOKIMOVA, « Commentaires pour le prologue du *Miroir historial* de Jean de Vignay. Le dessein et la stratégie du traducteur », dans C. GALDERISI et C. PIGNATELLI (éds), *La Traduction vers le moyen français. Actes du IIe colloque de l'AIFMF* Poitiers 27-29

Tradunt etiam filiis Israel multitudinem preceptorum recapitulando predicta et superaddendo nova (...) Diligi amicum sicut seipsum precepit ubi proximum ponunt (...) nec agrum seri diverso semine, nec iumenta diversi generis coire, nec veste ex duobus texta indui, nec comam in rotundum tunderi.

Nostre Sires bailla as filz Israël grans multitudes de commandemens en recapitulant les devant diz commandemens et en adjoustant autres nouviaux (...) Et si commanda amer son prouchain comme soy (...) Et deffendi le champ estre semé de diverses semences, et la jument estre habitée de beste d'autre nature ; et que le vestement ne fust tissu de deux choses ; et que les cheveux ne fussent tondus en rondesse.

On note ici l'alternance entre la proposition infinitive, avec un verbe à l'infinitif (*le champ estre semé, la jument estre habitée*) et la proposition complétive, avec un verbe au subjonctif (*que le vestement ne fust tissu, que les cheveux ne fussent tondus*). Cette alternance, à l'intérieur du même paragraphe, montre bien qu'il s'agit d'un choix stylistique et non pas d'un calque aveugle. Au chapitre suivant (le chapitre 39) on retrouve un exemple encore plus éloquent :

Precepit etiam dominus hominem lapidari pro culpa blasphemie. Subintulit quoque de talione.

Et si commanda Nostre Sires homme estre lapidé pour la coulpe de blasmer Dieu, et adjousta Nostre Sires painne qui est dite talions.

Afin de souligner la gravité de cette sentence, Jean de Vignay construit une proposition infinitive sans déterminant, qui produit une sentence lapidaire à valeur iconique : *homme estre lapidé*, qui calque la sentence latine *hominem lapidari* et montre une correspondance parfaite entre la forme et le contenu. La proposition coordonnée suivante reproduit la même logique : *adjonsta painne*.

2.4 Prologue

La plupart des calques syntaxiques se trouvent au livre premier, qui est une sorte de prologue général à l'encyclopédie. J'ai choisi deux extraits tirés des chapitres 5 et 6, où Vincent de Beauvais explique et justifie son projet. Voici le premier extrait :

Ut autem utilitatem operis plenius innotescam, taceo de virtutibus et viciis, et sacramentis et huiusmodi ceteris que ad edificationem morum ac fidei evidentius pertinent, et quorum utilitates per se patent, etiam ea que minoris hic utilitatis, immo quasi superflua penitus esse videntur, ut sunt ea que de regnis et bellis ac ceteris huiusmodi enarrantur attentius consideranti utilia satis esse probantur ; nam et hystorie non solum gentilium sed ecclesiastice et etiam euvangelice secundum imperatorum et regum tempora describuntur.

Et a la fin que je demonstre plus plainement le profit de ceste oeuvre, je me tes des vertus et des vices et des sacremenz et de ces autres choses qui apartiennent plus evidaument a l'edificacion de bonnes meurs et de la foy catholique – de quoi les profis aperent par eulz meismes – et traite des choses qui sont de mendre profit et sont aussi comme superflues – si comme a aucuns est avis – c'est assavoir des regnes, des batailles et des autres choses qui i sont racontees. Mes qui bien entendiblement les considereroit il ont assez de profit, car les

hystoires des païens n'i sont mie tant seulement, mes les hystoires de l'Eggyse et les Evangiles selonc le regne et le temps des imperators i sont escriptes.

Jean de Vignay calque la syntaxe latine seulement dans la mesure où le texte reste compréhensible et trouve un excellent équilibre, me semble-t-il, entre le calque et le dépliage paratactique¹⁹. J'aimerais souligner surtout les deux incises que, dans le texte français, j'ai insérées entre des tirets. La première correspond à une proposition relative, qui est reprise telle quelle au texte latin (*et quorum utilitates per se patent*) ; la deuxième comprend la construction personnelle du verbe *videor*. Jean de Vignay s'écarte ici de la construction latine, car un calque littéral aurait compliqué excessivement la syntaxe, et préfère traduire d'abord les deux adjectifs attribués de *mendre profit* et *superflues* pour modaliser ensuite l'énoncé en précisant qu'il s'agit d'un point de vue (*si comme a aucun est avis*). Dans la dernière phrase, on note un effet d'anacoluthie entre la proposition relative (*qui bien entendiblement les considereroit*) et la principale (*il ont assez de profit*) ; en outre, le verbe de la deuxième proposition causale coordonnée est placé en fin de proposition comme dans la source latine (*describuntur : i sont escriptes*) : il s'agit d'un effet de style qui ne compromet pas la compréhension de la phrase²⁰.

Le deuxième extrait, au chapitre suivant, me paraît également emblématique :

Porro ipsam rerum naturam quam diligentius ut potui descripsi, nullus ut estimo superfluum vel inutilem reputabit, qui in ipso creaturarum libro nobis ad legendum propositum, creatoris, gubernatoris et conservatoris omnium Dei potentiam, sapientiam, bonitatem ipsa veritate rationem illuminante legere consueverit.

La nature des choses que je descri a mon pooir, je cuide que nul la repute pour superflue et pour non profitable qui ait a coustume a lire en celui livre des creatures que je propose a lire, lequel Dieu, qui est verité et createur et gouverneur et garde de toutes choses, a enluminé de sa puissance et de sa sagesce et de sa bonté.

Une fois encore, Jean de Vignay conserve autant que possible la syntaxe latine en prenant garde à ce que le texte reste compréhensible. D'abord, il place le complément d'objet direct en tête de proposition et le reprend ensuite grâce au pronom en position anaphorique. *La nature des choses.... je cuide que nul la repute...* Il utilise la même construction avec le sujet de la deuxième proposition relative : *nul la repute pour superflue... qui ait a coustume a lire*. Ensuite il renonce à calquer la construction latine qui se déploie par emboîtements successifs et anticipe la place du verbe *consueverint*, qui est placé en fin de phrase dans la source, en le ramenant à côté de son sujet : *qui ait a coustume a lire en celui livre des creatures que je*

propose a lire. L'énoncé latin *Nobis a legendum propositum* est placé au mode actif (*que je propose a lire*) si bien que le complément d'agent devient le sujet de la proposition relative. Il ajoute enfin une nouvelle proposition relative, introduite par le pronom *lequel*, largement employé en Moyen Français et utilisé ici à la place du *que* en fonction d'objet, ce qui lui permet d'éviter la répétition dans une suite de trois relatifs (*que je propose a lire, que Dieu, qui est verité...*).

Le troisième et dernier exemple retenu comprend une allusion à Basile de Césarée ou Basile le Grand (329-379) :

Nam, ut ait ille magnus Basilius, ab hiis qui veritatem intelligentes ex visibilibus invisibilia reputant in terra et in aere, et in aquis et in celo, et in omnibus que cernuntur, benefactoris monumenta certissima capiuntur.

Car, si comme dit Basilius le Grant, de ceuls qui entendent verité et reputent choses invisibles pour visibles, si comme en terre, en mer, en yaue, en ciel et en toutes autres choses qui sont regardees, l'en prent tres certain monnement de Celi qui bien les a faites, c'est a dire de Dieu.

Dans ce passage, Jean de Vignay choisit l'option du calque syntaxique. Ce qui pose problème, c'est le verbe latin *reputant*, qui est employé ici au sens de « déduire », « tirer des conclusions » : le texte latin parle de « ceux qui comprennent la vérité et qui à partir des choses visibles déduisent les choses invisibles ». Dans la traduction, le sens est légèrement moins clair : Jean de Vignay traduit le verbe par le calque *reputer*, utilisé au sens moderne de « considérer comme » et donc « ceux qui considèrent les choses invisibles comme étant visibles », ce qui au fond revient au même. On note aussi un calque lexical qui me paraît intéressant, en particulier le terme *monnement*. Comment interpréter ce terme ? Tout d'abord, il faut éviter de lire *mouvement* (et la graphie des manuscrits n'est pas très éclairante à ce propos). Ensuite, il faut éviter de rattacher le terme au verbe latin *monere* « admonester, conseiller ». En effet, un mot identique est relevé par le DMF en 1383 : *monnement* au sens de « conseil » [FEW VI-3, 74a : *monere*] et donc synonyme de *admonestement*. Je pense qu'il faut plutôt le rattacher au latin *munire* « fournir » et donc à la forme *muniment*, qui est un terme juridique indiquant un « acte » ou une « pièce justificative » attesté jusqu'ici seulement dans les chartes et dans les actes juridiques. Jean de Vignay utilise en somme ce terme au sens de « preuve », ce qui constitue une première attestation du sens. Le mot *benefactor*, finalement, a été développé et interprété dans une perspective étymologique (*Celi qui bien les a faites*), ce qui est tout à fait cohérent avec le sens de la phrase.

¹⁹ La notion de dépliage paratactique est empruntée à C. BURIDANT, « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire », dans

3. Erreurs et contresens

Avant de tirer quelques conclusions, je souhaiterais revenir brièvement sur le livre III afin de présenter un extrait du chapitre 36 qui a attiré mon attention car il contient plusieurs faiblesses :

Porro sicut lex quosdam cibos immundos reputari fecit, ut in Iudeis gule vitium coherceret, sic etiam videri non absurdum potest – quod a quodam hebreo audivi – quasdam domos eorum lepore condempnari, ut eorum superbiam in edificiis reprimeret.

Et tout aussi comme la loi fait refuser aucunes viandes neant nectes pour oster vice de gloutonnie as Juyfz, aussi ce n'est pas orde chose aucunes maisons des Juyfz estre condampnees de liepre, si que leur orgueil fu refraint en edefices.

C'est tout d'abord la traduction des deux adjectifs *immundus* et *absurdum* qui saute aux yeux. L'adjectif *immonde*, attesté pour la première fois chez Gautier de Coinci, est extrêmement rare avant la fin du XIV^e siècle et la première attestation relevée par le DMF se trouve chez Eustache Deschamps. Plusieurs chercheurs ont déjà montré la difficulté des traducteurs médiévaux devant les adjectifs renvoyant à des concepts abstraits, en particulier ceux introduits par le préfixe négatif *in-* (*infinitus*, *infructuosus*, *insolitus* etc.)²¹. Devant ce type d'adjectifs, les traducteurs ont souvent recours à des circonlocutions ou des périphrases. Jean de Vignay utilise ici l'expression *neant nectes*, qu'on pourrait éventuellement considérer comme une sorte d'euphémisme, « des nourritures pas propres ». Pour le terme *absurdum*, en revanche, le traducteur semble suivre une logique purement phonétique : il a probablement isolé un hypothétique adjectif *urdum* (en le privant du préfixe *abs-*) et l'a traduit par l'adjectif *ord* (qui, je le rappelle, est en réalité issu de *horridum*). Cela dit, il faut souligner une fois encore avec le DMF que la première attestation de la forme *absurde* se trouve chez Raoul de Presles, 1371-1375, et qu'il s'agit d'une attestation plutôt isolée. Et en outre, le terme *ord* renvoie à un qualificatif négatif assez générique, qui n'est donc pas complètement hors du sens.

Ce qui me laisse plus perplexe, c'est que Jean de Vignay omet la citation de la source orale (à savoir l'incise *quod a quodam hebreo audivi*) et néglige la construction personnelle du verbe *videor* (*sic etiam videri non absurdum potest* « cela peut être considéré comme quelque chose qui n'est pas complètement absurde »). Dans le prologue, il est toujours sensible à ce genre de nuances (cf. ci-dessus, l'exemple tiré du chapitre 5).

La traduction du verbe *reputari* (au passif) par *refuser* constitue quant à elle une faute de traduction, mais on pourrait éventuellement faire remonter la faute au modèle latin qui a servi de source, en imaginant l'insertion de la forme

**refusari*. On notera qu'au livre I, Jean de Vignay traduit le verbe par le calque *reputer* (on le retrouve dans les deux derniers extraits cités ci-dessus) au sens étymologique de « considérer comme ». Il s'agit d'un emploi très rare, dans la mesure où, avant la fin du XIV^e siècle, le verbe n'est presque jamais attesté qu'au sens d'« attribuer » dans la tournure *reputer qqch à qq'un* (DMF).

Conclusions

Outre le fait de revendiquer l'utilisation d'un texte critique fiable, la présente étude poursuit une ambition assez modeste, qui peut être résumée en deux points. Tout d'abord, il s'agit de relativiser l'importance de la pratique du calque dans la traduction de Jean de Vignay, en particulier dans les premiers livres du *Miroir historial*, et de souligner le fait que la technique change en fonction de plusieurs facteurs (contenu du texte latin, importance ou « prestige » de la source traduite).

Ensuite, il s'agit de déplacer légèrement l'enjeu de la réflexion concernant la pratique de la traduction-calque. Après avoir été interprétée comme le signe d'une maladresse (Ch. Knowles), cette pratique a été considérée comme le résultat d'un choix idéologique, à savoir comme le reflet d'une conception précise de la traduction, qui caractérise certains écrivains du XIV^e siècle (M. Gosman – C. Buridant – D. Gerner). Pour ma part, je voudrais proposer de déplacer la réflexion de la perspective idéologique à la perspective esthétique. Le calque syntaxique et lexical correspond, d'après mon analyse, à un choix d'ordre stylistique et formel. L'analyse des premiers livres du *Miroir historial* permet de souligner que la plupart des calques se concentrent dans le livre I, qui est une sorte de prologue général de l'œuvre. Il me semble inutile de rappeler ici que le prologue, dans l'œuvre médiévale, est précisément le lieu où l'écrivain fait montre de tout son talent et de son art rhétorique. Dans le livre III, en revanche, le calque intervient à des endroits précis, à savoir dans les passages qui possèdent un caractère théorique ou sentencieux (les commandements), dans des passages comportant des citations des *auctoritates*, dans des passages de caractère technique. Le calque n'est pas myope, il n'est pas le résultat d'un parti pris concernant la méthode de la traduction, mais participe d'une esthétique précise. Jean de Vignay s'efforce, par traits, de créer une sorte de « langue hybride » qui imite la langue latine des *auctores*. Le lecteur a l'impression d'avoir sous les yeux une œuvre où le texte latin original resurgit, comme en filigrane, pour conférer à la traduction une allure érudite.

Quant aux écarts dans la traduction des mêmes éléments dans les différents livres, je pense qu'il faut considérer l'hypothèse, jadis formulée par Jean-Pierre

²¹ Cf. surtout C. BURIDANT, « La Traduction du latin au français dans les encyclopédies médiévales à partir de l'exemple de la traduction des *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury par Jean de Vignay et Jean d'Antioche », dans I. BEER (éd.), *Translation Theory and Practice in the Middle Ages* (Kalamazoo,

Bordier²², que Jean de Vignay a été aidé par un ou plusieurs collaborateurs pour sa traduction du *Speculum historiale*. Si cette hypothèse est vraisemblable, il faudrait essayer de distinguer les mains des différents traducteurs, comme le font les historiens de l'art devant un tableau attribué à un artiste et à son atelier. Une analyse systématique basée sur un texte critique permettra, à mon avis, de faire le départ entre « la main du maître » et les mains (gauches) de ses collaborateurs²³.

²² J.-P. BORDIER, « La vie de sainte Pélagie en ancien et en moyen français », dans P. PETITMENGIN (éd.), *Pélagie la pénitente. Métamorphoses d'une légende*, Tome II : *La Survie dans les littératures européennes*, Paris, Études augustiniennes, 1984, pp. 175-218, cf. notamment p. 218 : « Quant à Jean de Vignai, sauf à supposer qu'il ait complètement changé sa manière en bien peu d'années, on est amené à penser qu'il faisait travailler des collaborateurs, ce qui expliquerait aussi l'abondance de ses traductions ».